

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE de VIGUERON**SEANCE DU 10 AVRIL 2026**
Convoqué le 27 MARS 2026

LE DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16H00, le conseil municipal de VIGUERON s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme GALLINA PIERRETTE, MAIRE

Présents : Mme Fabienne BEQUIE-AZZOPARDI, Mme Anne-Marie LARROCAN, Mme Francine JAUBERT, Mme Chantal CONSTANS, Mme Karine MARIN, M. Damien BEQUIE, M. Didier BARBIER, M. Patrick COUDERC, M. Franck LACROIX

Absents Excusés : M. Rémi RODRIGUEZ

Absent : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : M. Francine JAUBERT

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil Municipal le budget primitif 2026 article après article, et chapitre par chapitre. Le budget municipal est établi comme suit :

Dépenses d'Investissement :	198 908.94 €
Recettes d'Investissement :	198 908.94 €
Dépenses de Fonctionnement :	223 747.98 €
Recettes de Fonctionnement :	223 747.98 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

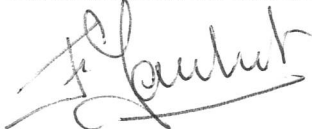
Fonctionnement : 7.5 %

Investissement : 7.5 %

Après en avoir délibéré, l'affectation de résultat est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2026.

Le secrétaire de séance,



Francine JAUBERT

Le Maire



Pierrette GALLINA

